



Comment devenir membre ?

Art. 4 des statuts :

Membres actifs sont : les médecins-dentistes qui exercent leur profession en Suisse et qui appartiennent à la Société Suisse d'Odontostomatologie SSO, mais qui ne sont pas spécialistes en orthopédie dento-faciale.

Les membres actifs spécialistes en orthopédie dento-faciale sont des médecins-dentistes qui exercent leur profession en Suisse, qui sont membres de la Société Suisse d'Odontostomatologie SSO et qui ont le droit de porter le titre de « spécialiste en orthopédie dento-faciale ».

Art. 5 des statuts :

Membres juniors sont des dentistes qui exercent leur profession de manière non indépendante dans le cadre d'un programme structuré de formation continue en orthodontie et qui appartiennent à la Société Suisse des médecins-dentistes SSO. Les membres juniors paient une cotisation annuelle réduite.

Art. 6 des statuts :

Membres extraordinaires sont : les médecins-dentistes qui n'exercent pas leur profession en Suisse, de même que toute personne physique qui désire soutenir les buts de la société.

Procédure

1. Vous participez en tant qu'invité à notre réunion annuelle.
2. Vous remplissez les conditions des art. 4 ou art. 6 des statuts.
3. Vous envoyez votre demande d'admission dûment remplie et signée jusqu' à la fin de juillet avant la prochaine réunion annuelle au secrétaire de la société, visée par deux parrains, eux-mêmes membres de la société.
4. Vous participez personnellement à la réunion annuelle, au cours de laquelle votre demande d'admission sera traitée ; exceptionnellement et pour raisons bien fondées, vous pouvez vous faire représenter par un des parrains, ceci sur demande écrite adressée en temps utile à la SGK/SSODF.

Secrétariat:

Hotelgasse 1
Case postal
3000 Bern 6